



Faire venir ma compagne en France

Par Pitchouno

Bonjour ;

Désolé si mon texte est un peu long mais je détaille au maximum.

Je suis français, ma compagne est Turque.

On s'est rencontré en Turquie et nous avons fait une demande de CCAM au consulat Français dans le but de se marier et pouvoir faire venir ma compagne à mes côtés en France. La démarche ayant débuté fin 2022.

Après un an d'attente et énormément d'interrogatoire (en Turquie comme en France, pour elle et moi), nous avons eu un refus de la demande de CCAM pour suspicion de mariage blanc. Nous avons fait une contestation de la décision par le biais d'un avocat. L'assignation en justice est prévue pour début avril 2025.

La démarche étant vraiment très longue et voulant enfin être au côté de ma compagne après quasiment 2 ans d'attente, existe-t'il des solutions pour faire venir ma compagne en Europe LEGALEMENT ?

Je possède également une deuxième nationalité (non européenne), est-il possible que le mariage se fasse avec ses documents pour être finalement transcrits dans les registres français ?

Est-il possible de faire un regroupement familial sans mariage ?

Merci d'avance de vos réponses

Par isernon

bonjour,

le regroupement familial ne concerne que les personnes mariées.

votre compagne peut, peut-être, demander un autre type de visa pour la France ?

Quels sont les éléments avancés par le consulat pour cette suspicion de mariage blanc (grande différence d'âge) ?

salutations

Par jpgroussard

Bonjour Pitchouno,

en 2024 il y a uniquement celui (celle) qui ne veut pas venir en France qui ne peut pas entrer en France, y vivre, y travailler, faire des enfants ou faire tout simplement sa vie.

Je ne comprends pas ce que vous voulez prouver avec vos démarches totalement inutiles pour pouvoir être avec votre chérie.

Cdt

Par CToad

bonjour,

jpgroussard : encore une fois vous prônez le raccourci par le non respect des lois. Et ce n'est pas vous qui serez em*** plus tard avec une oqtf ou autre joyeuseté du style. Je vous ai signalé à la modération, si tant est que cela serve à quelque chose sur ce forum.

Pitchouno, y a t il moyen de vous marier en Turquie ou dans la pays de votre seconde nationalité ? sinon oui en attendant, des visas touristiques à renouveler autant que possible. Cela vous donnera en plus des billes pour argumenter de la vie commune. Ou, si elle est éligible - mais ce sera aussi un parcours du combattant - un visa de travail en france (il faut qu'elle remplisse les conditions et trouve un poste).

Désolée pour vous, bon courage à tous les deux

CToad

Par Pitchouno

@isernon J'ai reçu un élément de réponse de la part de mon avocate.
Le regroupement familial est impossible sachant que je suis français. Ce n'est accessible qu'à ceux qui ont un titre de séjour.
L'idée d'un visa touristique pourrait être cool sauf que les conditions d'obtentions sont excessivement dures.
Un visa pour le travail n'est pas simple non plus.

L'élément avancé est que nous avons eu "que" 6 mois entre notre rencontre et nos intentions de mariage.
Sauf qu'entre leurs jugement et la demande de CCAM, 1 an et demi s'était écoulé.

@jpgroussard Je sais bien, je sais bien. Rien n'est aussi simple que de venir en France mais je suis adepte des règles et je refuse que ma femme soit "hors la loi".
J'y ai pensé mais merci ! haha

@CToad Oui absolument, je peux me marier avec ma deuxième nationalité mais le mariage sera caduc en France.
Ils refuseront forcément de transcrire ce mariage en France.
J'ai pendant très longtemps eu cette idée en tête également.

Les visas touristiques sont TRES contraignant. Et j'aimerais avoir une vie commune sans interruption avec ma compagne.

Merci pour vos réponses.

Par isernon

avoir une vie commune avec votre compagne en Turquie, ce serait plus simple ?

Par Pitchouno

Non, aucunement envie.
Je suis bien content d'être Français et je ne changerais de pays de résidence pour rien au monde.

La différence de langue est également un gros frein. haha

Par jpgroussard

Pitchouno,

votre but est de faire votre vie avec votre chérie et non pas de prouver à tout le monde que vous êtes un citoyen français honnête.
Cdlt